

Paris, le 31 janvier 2022

Communiqué de presse

L'IFA publie le Guide des bonnes pratiques pour les comités d'audit et *modus operandi*



LES GUIDES DE L'IFA

Au cours des quinze dernières années, **le comité d'audit a vu son rôle s'accroître de manière très significative dans la préparation des travaux du conseil.**

Par l'exercice de ses missions spécifiques, encadrées par la loi, le comité d'audit contribue à la **pertinence de l'information financière** et à la **fiabilité des processus de gestion des risques et de contrôle interne** lorsqu'ils ont trait à l'information financière. Mais la pratique constatée dans de nombreuses sociétés (et groupes) le conduit, à la demande du conseil, à endosser un rôle plus large sur les **risques** et un **rôle d'alerte** sur des évolutions majeures. Par son indépendance de vue, il **accompagne la direction générale** au moyen d'un questionnement pertinent et constructif, au-delà des cadres routiniers et habituels, afin de rendre l'entreprise plus compétitive et performante.

Face à ces enjeux et à la professionnalisation croissante de la gouvernance, les membres de comités d'audit ont besoin de connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans leurs différentes missions, qu'il s'agisse des missions légales ou de celles qui sont susceptibles de leur être confiées en complément par le conseil.

Proposer un corpus pragmatique de pratiques

L'IFA a souhaité clarifier les missions du comité d'audit et identifier les bonnes pratiques dans le cadre des textes de loi et des rapports de place en France, tout en rappelant son attachement au principe de collégialité des décisions du conseil d'administration. C'est pour répondre à cet objectif que **l'IFA édite un nouveau guide « Le Comité d'Audit – Bonnes pratiques et *modus operandi* »** : <https://www.ifa-asso.com/mediatheques/le-comite-daudit-bonnes-pratiques-et-modus-operandi/?cat=363>

Cette actualisation, fruit de la réflexion menée par le groupe de travail de l'IFA co-présidé par Sophie Stabile et Helman le Pas de Sécheval, a pour but de **proposer un corpus pragmatique de pratiques**, à partir duquel les comités d'audit pourront choisir de renforcer de façon sélective leur surveillance active en fonction des sujets prioritaires pour la société / le groupe et du degré de maturité de l'organisation.

Dans sa première partie, le guide aborde tour à tour les **rôles et responsabilités du comité d'audit, sa composition, ses modalités de fonctionnement, ses missions légales, et les missions couramment confiées par le conseil.**

Le Club des présidents de comités d'audit a également réalisé un « **modus operandi** » qui explicite comment les bonnes pratiques identifiées peuvent être mises en œuvre et propose des points d'attention spécifiques pour chacune des missions. Il décrit trois étapes de mise en œuvre : **examiner le périmètre d'intervention confié au comité par le conseil, réaliser un diagnostic de l'existant dans la société / le groupe** afin de comprendre l'organisation, les processus et les ressources, en lien avec la mission considérée, **sélectionner les points d'attention spécifiques à examiner.**

« Élaborée pour des praticiens par des praticiens réunis au sein du Club des présidents de comité d'audit, cette nouvelle version du Guide des bonnes pratiques se veut l'état de l'art d'une discipline qui a considérablement évolué au cours des dix dernières années. Nous formons le vœu qu'elle soit utile au plus grand nombre. » déclarent Sophie Stabile et Helman le Pas de Sécheval, co-Présidents du Club des présidents de comité d'audit de l'IFA.

SAVE THE DATE ! L'IFA organise le **vendredi 18 février 2022 à 11h** une conférence en *streaming* sur « **Les nouvelles frontières du Comité d'Audit** ». *Informations et inscriptions sur : www.ifa-asso.com*

À propos de l'IFA

Créée en 2003, l'IFA est une association indépendante qui accompagne aujourd'hui près de 3000 administratrices et administrateurs dans l'exercice de leur rôle afin qu'ils aient le maximum d'impact, tout en portant leur voix pour promouvoir une gouvernance ouverte et une performance responsable. L'IFA considère les administratrices et les administrateurs comme des acteurs clés de la gouvernance, qui permettent de concilier l'impératif de performance avec la nécessité d'une contribution positive au monde qui vient. Dans un rôle de conseil, d'information et de formation, l'IFA représente des profils extrêmement variés : administrateurs d'entreprises cotées ou non, sociétés familiales, sociétés mutualistes, entreprises publiques, associations, fondations....

Contact presse

Isabelle d'Halluin Communication
indh@isabelledhalluin.com
06 03 00 88 48
06 45 28 67 25

Marie-Laure Hustache
Directrice Communication et Partenariats
marie-laure.hustache@ifa-asso.com
06 69 25 04 42